Ouestmédias-com

CSE extraordinaire du 02 novembre 2026

Quid de l'avenir des suppléments et de ceux qui les font ?

Additi mène la danse selon sa propre stratégie de redressement et Latitude Magazine plombe les comptes

Guides été, l'annonce brutale

" En 2027, il n'y aura plus aucun guide été comme aujourd'hui dans tous les départements", annonce Olivier Porte, directeur du pôle diversification. La marge dégagée estimée en 2026 est négative. Pourtant ils étaient en positif et même en progression en 2024. Néanmoins la direction réfléchit à **" une nouvelle formule "** sous le titre « **Voilà l'été** ». Soit une version imprimée dans nos ateliers et vraisemblablement une version numérique par la création d'une verticale dans l'environnement du magazine numérique « A l'Ouest ». Une réflexion dont seront exclus d'ores et déjà l'Orne et la Mayenne. **"Additi ne veut plus, ne peut pas trouver de marché"**, prétend Olivier Porte. Encore aurait-il fallu, depuis le début, leur donner la consigne de faire de ces guides imprimés une priorité ! Car de notre côté les commerciaux disent que ce produit était très attendu et apprécié des annonceurs et collectivités. Ils seront sans doute à destination des offices de tourisme. Ce produit sera coréalisé par Latitude et Additi, mais plus par les départements qui n'ont plus le temps de s'y consacrer en l'état actuel. Car Efficience 2 est déjà passé par là. Cela n'empêche pas une réflexion régionale en cours. A suivre.
Pour la CGT, Additi mène la danse à sa façon. Ne s'agirait-il pas ni plus, ni moins pour la régie de réduire, elle aussi, sa masse salariale ? Comment en effet, rapporter de la publicité si les moyens humains ne sont plus calibrés pour cela ou si la stratégie est clairement orientée sur le numérique ?

D'autres suppléments dans le viseur

Si le guide auto est **" très, très déficitaire"**, tous les autres sont rentables, mais insuffisamment selon le directeur financier groupe, Frédéric Aubry, pour **" couvrir les coûts de la masse salariale ",** même si deux suppléments **" tirent l'ensemble vers le haut : Agriculture et seniors"**. Ah, cette maudite masse salariale ! **Mais pas de travailleurs pas de suppléments !** Tout travail mérite salaire, voire une redistribution de la valeur. Nous en sommes très loin !
Pour la CGT, l'arrêt de suppléments entraîne inévitablement des conséquences sur l'emploi pour toute la chaîne d'édition. Leur nombre, leur modèle, leur thématique peuvent être questionnés. Mais au regard de chaque impact sur les emplois et non pas au simple détriment des salariés, qui doivent conserver leur revenus, leur employabilité quelles que soient les décisions prises par les dirigeants.

Pigistes

Elles et ils sont les victimes directes de l'arrêt de certains suppléments. Une trentaine d'entre eux ont tiré des revenus d'au moins un supplément entre 2024 et 2026. Avec l'arrêt ou le transfert chez Additi et/ou Latitude, de certains d'entre eux, c'est une perte financière inéluctable qui s'annonce. **" La pige n'est pas un volume garanti"**, tranche Virginie Gathelier, directrice des ressources humaines. Certes, mais ces pigistes sont des salariés en CDI qui ne peuvent être traités différemment.
La direction dit avoir recensé 18 situations prioritaires. Des entretiens seraient en cours avec chacun d'entre eux. Pour quelle perspective de rémunération ? **" C'est du cas par cas,** annonce Stéphanie Germain, rédactrice en chef déléguée. **Ce ne sera pas compensé à 100 %. On va amortir le mieux possible." " Dans les capacités budgétaires que sont les nôtres",** insiste Laëtitia Greffié. En clair il y aura une chute de revenu rendant leur situation plus précaire.
Une piste ? Reprendre, par exemple, la main sur les 4 éditions du supplément Seniors jusqu'à présent réalisé par une agence. Très, très loin du manque à gagner ! Proposer de l'animation de table ronde, une participation à l'éducation aux médias et des contributions à la verticale « A l'Ouest » la version numérique du magazine papier disparu. Ces promesses seront-elles tenues et à la hauteur des attentes financières de ces salariés pigistes ? La réponse sur le volet financier, c'est non. Ces salariés feront-ils appel à la justice ?

Service Suppléments : les **salariés** constatent depuis des années le transfert de leur activité et produits vers des filiales, avec une baisse d'activité inquiétante. Une organisation qui ne se dévoile que par annonces brutales et non accompagnées. D'ailleurs un questionnement demeure : le chef de service sera-t-il remplacé ? Ce n'est visiblement pas l'orientation prise. Pourtant, la direction prétend que l'effectif reste inchangé ! Une partie des graphistes devront certainement s'adapter, une nouvelle fois, aux évolutions-du service et plus largement de l'entreprise.
La CGT défendra ces emplois et attend des propositions d'avenir qui préserveront les compétences spécifiques.

Latitude magazine (anciennement PMG)

Cette filiale récente (moins de 5 ans) a repris le pilotage et l'édition des magazines (payants) comme Bretons en cuisine ou Terre de jardins, à l'origine gérés par le service suppléments puis externalisés. Résultat de l'opération : entre 2025 et 2026, le coût pour Ouest-France à bondi de 300 % ! Pourquoi continuer à confier des travaux à cette filiale alors que des forces en interne existent ? Edifiant à l'heure ou le journal cherche des économies à tous les étages. Vraiment à tous les étages ?
Pour la CGT, la direction doit faire la lumière sur cette filiale, les produits qui lui sont confiés, les refacturations, sa rentabilité ainsi que sur le nombre de salariés qu'elle emploie directement et sur ceux qui sont mis à disposition. Un retour en interne serait-il envisageable ?

Pour la CGT, « amortir » la chute des rémunérations ne répond pas à un engagement auquel peuvent prétendre les pigistes. L'avenir du service supplément, des savoir-faire est attaqué. La CGT demande un constat objectif et réellement transparent sur la gestion des suppléments et magazines pour redonner une juste place à ces pigistes-salariés suspendus aux commandes en chute libre, en situation de plus en plus précaire, ainsi que pour tous les salariés concernés par ces produits de diversification. Le droit à une rémunération décente s'impose pour tous.